



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

RISTIGOUCHE, GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ÉNERGIE-EST...LE DROIT COMME MOYEN DE DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT. MODE D'EMPLOI!

Joliette, le 15 octobre 2018 – Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est heureux d'offrir aux citoyens de Lanaudière une conférence publique portant sur les outils juridiques à leur disposition pour défendre et protéger l'environnement. La conférence de Me Jean Baril, auteur du Guide citoyen du droit québécois de l'environnement, aura lieu :

Mercredi **24 octobre à 19h** au **Café culturel de la Chasse-galerie de Lavaltrie**
(1255, rue Notre-Dame (Route 138), Lavaltrie - Derrière le 1251, rue Notre-Dame)

Entrée libre (contribution volontaire)

Inscription requise au <https://cqde.org/conferencesqc/> (tout au bas de la page) ou par téléphone au (514) 840-5050.

Dans le cadre de cette conférence publique intitulée « Exercez vos droits pour protéger l'environnement », Me Jean Baril utilise des cas récents tels Ristigouche, Grenville-sur-la-rouge et Énergie Est pour outiller les citoyens à composer et à faire du droit de l'environnement un levier dans le cadre de leurs actions. Cette conférence vise également à vulgariser la toute nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi qu'à informer les citoyens des outils légaux à leur disposition afin d'assurer une protection adéquate de l'environnement.

Les représentant·e-s des médias qui désirent être présent·e-s ou inviter Me Baril dans leur studio devront contacter l'équipe de communications du CQDE.

À propos du CQDE

Le CQDE, un organisme sans but lucratif, s'est donné pour mission de promouvoir les outils juridiques et les pratiques environnementales responsables. Dans l'intérêt collectif, il privilégie le développement de modes de gestion de l'environnement qui placent l'action citoyenne au cœur des mécanismes de protection de la qualité de nos milieux de vie.

À propos du CREL

Fondé en 1991, le CREL est un organisme à but non lucratif de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le gouvernement du Québec. Ses principaux domaines

d'intervention sont l'éducation à l'environnement, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement et la protection des milieux naturels, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'eau et la promotion du développement durable.

-30-

Renseignements

Jean-Patrick Reysset

Chargé de communications au CQDE

514-840-5050